

Calendrier du Système de transfert des contingents en 2022/23

Session	Échéance pour les ventes	Date effective la plus tôt pour les ventes/achats	Date rouge/verte	Unités disponibles pour transfert	Échéance pour les achats	Date du TC	Résumé du TC
2022							
TC-2	12 mai	Pondeuses – 28 avril / 23 Poulettes – 30 juin / 22	19 mai	À déterminer	16 juin	30 juin	7 juillet
TC-3	15 septembre	Pondeuses – 7 sept. / 23 Poulettes – 3 nov. / 22	22 septembre	À déterminer	20 octobre	3 novembre	10 novembre
2023							
TC-1	12 janvier	Pondeuses – 4 janvier / 24 Poulettes – 9 mars / 23	19 janvier	À déterminer	16 février	2 mars	9 mars

ÉCHÉANCE POUR LES VENTES : Date FINALE pour qu'un producteur offre des unités à vendre dans la session de TC

DATE EFFECTIVE : En lien au transfert des contingents, la date à laquelle le vendeur aura retiré les oiseaux de ses installations enregistrées ou la date à laquelle l'acheteur placera les oiseaux dans ses installations enregistrées.

DATE TOUGE / VERTE : « FEU VERT » ou « FEU ROUGE » pour la tenue d'un TC : la EFO annoncera le nombre d'unités à transférer en vertu du STC

NBRE D'UNITÉS DISPONIBLES POUR LE TRANSFERT : Au moins un titulaire admissible de contingents offre des unités de contingents à transférer (vente)

ÉCHÉANCE POUR LES ACHATS : Date FINALE à laquelle un producteur peut présenter une offre d'achat d'oiseaux et les documents nécessaires pour participer à la session de TC

DATE DU TC : Le TC aura lieu s'il y a un minimum de un (1) vendeur et de un (1) acheteur

RÉSUMÉ DU TC : Les résultats de la session du TC seront publiés

À DÉTERMINER : À déterminer